



## Fieldfisher conseille VOGO

Le département Bourse et Marchés de Capitaux du cabinet Fieldfisher est intervenu comme conseil juridique de l'opération dans le cadre de l'introduction en bourse de VOGO sur Euronext Growth Paris. Cette introduction fait de VOGO la première Sportech cotée à Paris. Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution technologique de diffusion live de contenus audiovisuels qui révolutionne l'expérience des spectateurs, au travers de contenus multicaméras à la demande en live ou en replay, tout en offrant aux professionnels des outils vidéo d'aide à la décision. Lancée en 2014, la solution VOGO SPORT permet aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement outdoor, d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes, etc.), aux flux des caméras filmant l'événement. Depuis sa création, VOGO a déjà accompagné plus de 700 événements dans plus de 20 disciplines sportives sur 4 continents. L'opération, qui a été un large succès, a permis de lever 12,3 M€ (prime d'émission incluse) à un prix de 11€ par action. Des acteurs emblématiques de l'univers du sport et de l'évènementiel ont souscrit, notamment le célèbre basketteur Tony Parker (par le biais de la société Infinity Nine Promotion). La demande totale s'est élevée à 1 321 650 titres, soit un taux de sursouscription global de 1,3 fois. En conséquence, la clause d'extension a été exercée partiellement et VOGO a consenti à CM-CIC Market Solutions une option de surallocation, exerçable jusqu'au 27 décembre 2018, portant sur un maximum de 168 057 actions nouvelles. Dans l'hypothèse où l'option de surallocation serait intégralement exercée, le montant total de l'augmentation de capital serait porté à 14,2 M€. Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 29 novembre 2018. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth Paris à compter du 30 novembre 2018. Les fonds levés dans le cadre de cette introduction en bourse sont destinés à fournir à la société des moyens supplémentaires pour accélérer son déploiement mondial, maintenir son leadership technologique et diversifier ses sources de revenus, que ce soit par le lancement de nouvelles fonctionnalités payantes ou la couverture de nouveaux marchés, comme les défilés de mode, les concerts, les opéras ou les compétitions d'eSport. Samuel Pallotto, en charge du département Bourse et Marchés de Capitaux, commente : "Nous sommes ravis d'avoir pu intervenir en qualité de deal counsel dans le cadre de cette opération, réalisée dans un contexte de marché particulièrement incertain, qui fait de VOGO la première Sportech cotée à Paris. Cette opération confirme la vigueur de notre activité marchés de capitaux et notre capacité à intervenir auprès d'entreprises à très fort potentiel dans le secteur des nouvelles technologies". L'opération était conseillée par Fieldfisher, dont l'équipe était constituée de Samuel Pallotto, associé en charge du dossier, Mathilde Cazé, Charlotte Wright et Mathilde Ghez (Marchés de Capitaux) ainsi qu'Antoine Gabizon, associé (Droit Fiscal). Autres intervenants Euronext Corporate Services - Pre-Listing Advisory (Conseil de la société) CM-CIC Market Solutions et Natixis (Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livres associés) Actifin (Communication financière) EY (Commissaire aux comptes)